

Attentats à Bruxelles : une première étape judiciaire le 3 février en préparation du procès de 2021

mercredi 15 janvier 2020, par [Thémis](#)

En anticipation du procès sur les attentats de Bruxelles du 22 mars 2016, une première audience aura lieu le 3 février prochain.

Il s'agit d'une étape classique qui permettra de s'assurer du respect de la légalité des MPR, notamment des méthodes d'écoute.

Les différentes parties prenantes au dossier ont été informées de cette audience, en ce inclus les parties civiles. Celles-ci pourront assister à l'audience, mais, selon le parquet fédéral, il s'agit d'une discussion très technique et peu de MPR ont été nécessaires.

L'enquête sur les attentats s'est terminée en juin 2019. Le réquisitoire de renvoi du parquet fédéral est attendu depuis lors.

L'audience de la chambre des mises en accusation aura probablement lieu dans la salle de la cour d'assises, au palais de justice de Bruxelles.

Les audiences devant la chambre du conseil et devant la chambre des mises en accusation concernant le renvoi des différents suspects devraient avoir lieu dans les anciens bâtiments de l'Otan à Evere, mais aucune décision définitive n'a encore été prise à ce sujet. Les travaux d'adaptation ne pourront commencer qu'à partir de mai 2020, l'Otan n'ayant pas encore remis les bâtiments à l'État belge. « Cela se fera fin avril », détaille le porte-parole du parquet fédéral. « Mais tous les plans sont prêts et contact a été pris avec différents entrepreneurs. Les travaux pourront donc commencer rapidement. »

Publié par Sudinfo avec Belga, le 14 janvier 2020.